

CHINE

(RÉPUBLIQUE POPULAIRE)

CODE ISO PAYS : CN
MONNAIE : Yuan (iso : CNY)



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- > **DATE D'ADHÉSION** : 1er mars 1998.
- > **CHAMP D'APPLICATION GÉOGRAPHIQUE** : le territoire douanier.
- > **OPÉRATIONS ET MARCHANDISES CONCERNÉES** :

* **Admission temporaire dans le cadre des conventions internationales suivantes :**

- « **Foires expositions** » (Convention d'Istanbul, Annexe B.1)
- « **Matériel professionnel** » (Annexe B.2)
- « **Conteneurs, palettes, échantillons** » * (annexe B.3)

*sauf paragraphes (b) and (c) de l'Article 2 convention Istanbul

Préciser '**Foires Expositions – Exhibition**' au recto des feuillets, en case C 'Utilisation prévue des marchandises'.

Tous usages confondus

Enregistrement obligatoire dans la base de données des douanes chinoises

Les autorités douanières chinoises procèdent à un contrôle électronique des Carnets ATA. Ainsi tous les éléments liés à un Carnet ATA sont enregistrés dans la base de données des douanes chinoises, cette transmission étant opérée par l'organisation garante chinoise CCPIT/CCOIC.

- > **Pour des marchandises transportées en fret**, le transitaire doit se rapprocher de CCPIT/CCOIC afin qu'une **pré-déclaration électronique obligatoire** soit opérée avant la présentation des marchandises en frontière chinoise.
- > **Pour les marchandises en bagages accompagnés**, les Carnets ATA peuvent être présentés aux douanes chinoises directement le jour de l'arrivée en frontière ; obligation étant faite au détenteur du carnet de se rapprocher, dans les 3 jours ouvrés suivants, de CCPIT/CCOIC afin que la **déclaration électronique obligatoire** soit opérée.

Ci-dessous les informations utiles pour formaliser cette déclaration électronique :

VILLE / BUREAU	EMAIL	TELEPHONE	ADRESSE
Pekin			
Siège de l'organisme National Garant ATA Chinois	atachina@ccpit.org	(86 10) 82217076/38	3rd floor, CCOIC Building, No. 2 Huapichang Hutong, Xicheng District, Beijing
Aéroport international T2	atachina@ccpit.org	T2:(86 10) 64595422	Terminal 2: ATA office, on the 2nd floor, near international departures door
Aéroport international T3	atachina@ccpit.org	T3: (86 10) 64530430	Terminal 3: Joint office with China Customs, on the 2nd floor, near international arrivals door



Shanghai	zhujianmin@cpitsh.org	(86 21) 63846628	1st floor, JinLing Mansion, No.28 west JingLing Road, Luwan District, Shanghai
Shenzhen	szata@ccpitsz.org.cn	(86 755) 88100025 /6/7	Level 39, West Building, Great China International Trade Square, No.1 Fuhuay Road, Futian District, Shenzhen
Guangzhou			
Bureau 1	atatianjin@sina.com	(86 20) 87617497	1st floor, OCTIC Centre, No.450, Huanshidonglu, Guangzhou
Bureau 2	atatianjin@sina.com	(86 20) 87318539	Room 2315, 23th floor, South Tower, World Trade Center, Huanshi East Road, Guangzhou

[Note destinée aux utilisateurs \(lien vers pdf\)](#)

Lettre d'invitation ou autre attestation officielle

Pour permettre le contrôle par les douanes chinoises de l'utilisation qui sera faite des marchandises, il est recommandé aux exportateurs de se munir d'une lettre d'invitation ou de toute autre attestation / autorisation émanant de l'organisateur de l'évènement / du donneur d'ordre chinois / d'une administration chinoise compétente.



Réexportation des marchandises retardée

Toute demande d'extension de validité d'une opération d'importation temporaire doit être formulée 30 jours avant la date initialement prévue pour la réexportation. À défaut, les autorités douanières chinoises appliqueraient des pénalités.



Descriptif des marchandises imprécis

Les descriptifs repris à la liste générale des marchandises doivent être suffisamment clairs et explicites, afin que les douaniers puissent procéder à leurs contrôles aisément. Les listes imprécises ou manuscrites seront rejetées.



Véhicules soumis à licence d'importation

Les véhicules importés temporairement en Chine sous couvert d'un Carnet ATA doivent être réexportés après les expositions, foires ou salons, sauf à obtenir une licence d'importation délivrée par le Ministère du Commerce.

Les véhicules d'occasion doivent obtenir une autorisation avant importation temporaire.



Transport des marchandises à l'intérieur du territoire chinois

Si les marchandises couvertes par un Carnet ATA doivent être acheminées d'un bureau de douane d'entrée à un autre bureau de douane du territoire chinois pour qu'il soit procédé aux formalités d'importation temporaire, alors un jeu de 2 feuillets bleus de transit est à ajouter au carnet pour permettre cette opération.

* **Transit** : OUI

* **Trafic postal** : NON

Carnet de Remplacement : Oui, article 14, annexe A, convention Istanbul



INFORMATIONS PRATIQUES :

- > **Langue de rédaction des carnets :** Chinois ou anglais. Sinon, les autorités douanières peuvent exiger une traduction.
- > **Bureaux de douane autorisés à accepter les carnets :** tous les bureaux de douane.
- > **Heures d'ouverture des bureaux de douane pour les opérations A.T.A. :** heures normales, en semaine.

Observation : La Chine a ratifié la Convention de Bruxelles et la Convention d'Istanbul.

ORGANISATION GARANTE :

CHINA CHAMBER OF INTERNATIONAL COMMERCE - ATA Division, CCPIT/CCOIC
Level 3, CCOIC Building, No.2 Huapichang Hutong, Xicheng District - Beijing 100035, China

Contact : M. Fan ZHENGUO - Mme Ms. Chain Yuan - Mme Li Bin

Tél : (86.10) 8221 7037-7076-7038-7077 - Fax : (86.10) 82217099 or 68080330

E-mail : atachina@ccpit.org – Internet : <http://www.atachina.org>

